

Communiqué de presse – Berne, le 9 mai 2019

## **Partenariat tarifaire : signal clair de la Chambre médicale**

**La Chambre médicale a envoyé un signal fort en faveur de la révision partenariale du tarif ambulatoire. Le corps médical représenté à la Chambre médicale s'est prononcé à l'unanimité avec une abstention pour la structure tarifaire ambulatoire négociée avec les partenaires tarifaires. Une étape importante supplémentaire a ainsi été franchie en vue de remettre en milieu d'année la structure tarifaire partenariale pour qu'elle soit fixée par le Conseil fédéral.**

La révision du tarif ambulatoire est un des objectifs principaux de la FMH car la nécessité de réviser le TARMED est incontestée. Conjointement avec les partenaires tarifaires curafutura et la CTM, la FMH s'attelle à la révision du tarif ambulatoire depuis plus de trois ans.

### **Le corps médical se prononce pour l'autonomie tarifaire**

Les négociations ont montré que les règles de facturation (cumuls et limitations) pour l'utilisation de la structure tarifaire constituaient un défi particulier. Or, dans un échange constructif, les partenaires tarifaires sont parvenus à se mettre d'accord sur une solution commune. Les travaux concernant la structure tarifaire actuelle, règles de facturation incluses, sont maintenant achevés et ont abouti à une structure à la prestation négociée, entièrement actualisée, appropriée et fixée d'après des règles applicables en économie d'entreprise. La décision des différents organes des autres partenaires tarifaires est encore à venir. Si tous les partenaires la valident, la nouvelle structure tarifaire TARDOC pourrait être remise en milieu d'année pour être fixée par le Conseil fédéral. Une fois que tous les partenaires tarifaires auront terminé leur procédure interne d'approbation, ils fourniront ensemble des informations plus détaillées concernant la structure tarifaire TARDOC révisée et les prochaines étapes.

### **Renseignements :**

Charlotte Schweizer, cheffe de la division Communication  
Tél. 031 / 359 11 50, courriel : [kommunikation@fmh.ch](mailto:kommunikation@fmh.ch)

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 42 000 membres et fédère plus de 90 organisations médicales. La FMH s'attache en particulier à ce que tous les patients de notre pays puissent bénéficier d'un accès équitable à une médecine de qualité élevée dans le cadre d'un financement durable.